

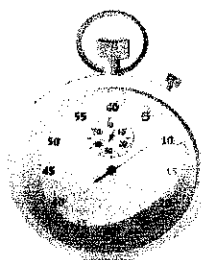
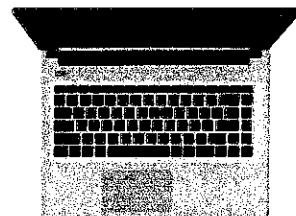
**À compter du 6 novembre 2017,
en préfecture et sous-préfectures :
fermeture des guichets dédiés
aux permis de conduire
et aux certificats d'immatriculation**

**Certificat d'immatriculation
Permis de conduire
Carte d'identité
Passeport**

MES DÉMARCHES
à portée de clic !



**Je fais mes démarches en ligne,
7j/7, 24h sur 24**



**Je gagne du temps :
plus besoin de me déplacer !**

**Un seul site pour toutes les démarches :
www.ants.gouv.fr**

Besoin d'aide ?

Des médiateurs sont à votre disposition :
- dans les points d'accès numériques
en préfecture et sous-préfectures, de 8h45 à 12h
- dans les maisons de services au public